

N° 5
Page 1

LA GAZETTE DE CADICHON

**Groupe de Recherches Historiques
de Charbonnières-les-Bains (GRHC)**

Hôtel Beaulieu - 19 avenue Général de Gaulle
69260 Charbonnières-les-Bains

Octobre 2011



**Comptes rendus des
visites et expositions**

Vie de l'association

**La bibliothèque :
A venir**

Les futures activités

**Lu pour vous :
A venir**



Editorial

Dans le numéro 4 de la Gazette nous disions entrer dans la période estivale et que nous reprendrions nos activités à la rentrée de septembre ; c'est bien le cas en effet, et en ce mois de septembre les manifestations se bousculent !

- ✚ Visite de l'usine de stores RCP à Saint Romain de Popey, déjeuner au restaurant « Le Chêne » à Violay et visite du musée de la soie et du tissage à Bussières.
- ✚ Inauguration du square Major Général Martin et exposition à la salle Entr'vues des biographies du Major Martin et de son neveu, Christophe Martin, Maire de Charbonnières, puis de Lyon, député du Rhône.
- ✚ Participation à la constitution du groupement des communes situées sur l'ancienne N 7 de Paris à Menton, Charbonnières se situant à mi-parcours.
- ✚ Repas de rentrée au restaurant « Côté Couleurs ».

Et maintenant, nous aurons comme point de mire le repas du beaujolais.

Guy Cuisinaud

Contact

Guy Cuisinaud :
04 78 87 87 88/06 82 90 31 13
guy.cuisinaud@orange.fr

Le site Internet :

<http://www.historique-charbonnieres.com>

Email : contact@historique-charbonnieres.com

Bureau :

Président : G. Cuisinaud
Vice-président : M. Calard
Secrétaire : P. Cuisinaud
Secrétaire adjointe : F. Cozette
Trésorière : R-M. Staerck

Vie de l'association

Notre sortie du 15 septembre

Nous pensions avoir plus de participants, mais peu importe ce fut une journée très agréable, très conviviale, très instructive. Et puis nous avons eu le grand plaisir d'accueillir **André Pâtissier**, de Villefranche qui a rejoint notre groupe ; il est passionné de photographie. Tout a commencé le matin vers 9 heures au départ depuis la gare sous un beau soleil qui a persisté jusqu'au soir et plus tard encore.

Tout d'abord direction Saint Romain de Popey pour la visite de l'usine **R.C.P.** située dans la Zi de La Poste – 69490 Saint Romain de Popey. La société propose la réalisation de vos tringles à rideaux et rideaux.

En effet, le marché de la tringle étant très vaste, la société **R.C.P.** s'est spécialisée dans la tringle professionnelle spécifique

Elle réalise les tringles classiques de type rail aluminium, motorisées ou non, de différentes sections, les cintrages de différents types de profil (voute, plein cintre, coude) ainsi que les stores type Vélum (puits de lumière) de grandes dimensions, motorisés ou non.

R.C.P. réalise également les stores bateau bouillonnés motorisés.

Enfin, elle confectionne les rideaux techniques non feu, pare soleil, obscurcissants, et occultants.

Ainsi pendant près de 2 heures les participants ont pu s'instruire sur les différentes techniques qui leur ont été expliquées avec précision pour une meilleure compréhension de cette technologie.

Ce fut une visite très originale quant à la nature de l'entreprise mais qui méritait grandement d'être faite (merci à Philippe qui en a été l'instigateur). Pour

finir le directeur, Monsieur Georges Reynaud, nous a fait découvrir ce panneau qui ne manquait pas de sérieux !

Puis ce fut le départ vers le restaurant « Le Chêne » à Violay, qui

compte tenu des travaux de l'A 89 n'est pas d'un accès aussi aisé qu'auparavant.

Après quelques contours, nous sommes arrivés devant ce restaurant à la façade avenante et à l'accueil fort agréable. Le nombre de participants (15) a permis de réunir les convives sur une seule table, ce qui est toujours favorable. Le repas fut à la hauteur, c'est-à-dire excellent et reçut l'approbation de tous.

L'usine R.C.P.



La vie de l'association

Le repas achevé nous reprîmes nos véhicules pour couvrir les 7 à 10 kilomètres qui nous séparaient de Bussières où nous devons visiter le Musée du Tissage et de la Soierie.

Nous y arrivions vers 15 heures 30 où une personne nous attendait pour nous servir de guide.

L'accueil est très chaleureux et dès le début de la visite les explications sont nombreuses, pertinentes. Certaines étapes ont été occultées, en particulier ce qui concerne le traitement du cocon dans l'eau bouillante savonneuse pour en extraire le fil de soie. C'est ce que l'on appelle le passage à la bassine, ci-contre à droite.

Il n'en reste pas moins que ce Musée est superbe et d'une grande richesse, notamment il contient des machines très anciennes et cependant encore en état de marche comme ce vieux dévidoir à droite ou ce magnifique métier à bras avec mécanique

Jacquard, ci-dessous. Les réalisations sont exceptionnelles : on observe des étoffes de toute beauté, des créations de foulards, de cravates, comme en témoigne la photo ci-contre.

Toute notre petite troupe est sortie éblouie de tant de richesse, d'ingéniosité.

Le retour sur Charbonnières s'est bien entendu effectué sans aucun souci.



Entrée du Musée



Souhaits de bienvenue



Passage à la bassine



Très ancien dévidoir



Superbe métier à bras avec mécanique Jacquard



Quelques superbes réalisations

La vie de l'association

24 septembre 2011

L'association AIRE N7 met en jeu le Groupe de Recherche Historiques.



Ancienne borne
Michelin

Dans le cadre du congrès de lancement à Charbonnières-les-Bains de l'association AIRE N7 le 24 septembre, destinée à relancer cette mythique « Route Bleue » de Paris à Menton...

Nos amis Pierre Paday et Michel Calard ont consacré quelques heures en août à rechercher les cartes postales et photos rappelant l'ex route nationale 7 prises autrefois et tenter de les rapprocher avec les décors actuels photographiés de cette route devenue RD307.

Cela a permis aux congressistes de prendre la mesure de l'importance de cette voie pour notre commune en particulier en permettant aux premiers curistes lyonnais de fréquenter notre source thermique puis aux visiteurs de se rendre aux jeux, courses d'ânes ou guinguettes... Notre association a participé à cette manifestation en offrant aux congressistes un exemplaire de la chronique historique « Deux siècles de thermalisme et de romantisme » rédigée par Robert Putigny.

A signaler l'amicale collaboration à cette occasion de

Panneaux du GRH dans le hall de l'Alpha

Philippe Muller dirigeant de « Moving Room », société qui réhabilite les caravanes américaines dans le fameux « Garage du Méridien » (voir photo sur la première page du journal) pour en faire des outils de communication. La façade historique de ce bâtiment a servi de décors à l'ensemble des supports offert par la commune mais également d'étape-découverte pour les congressistes.



Un reportage de photo réalisé par nos reporters de cet été montrait les différentes évolutions de bâtiment si caractéristique de l'ex-Nationale7 et très souvent photographié par les visiteurs de la commune.

Cette association ayant pour siège opérationnel notre commune, le Groupe de Recherches Historiques a toute sa place dans la création d'AIRE N7 en intensifiant les recherches sur cet axe amené à devenir un nouvel espace touristique, œnologique, gastronomique... Il pourra même participer à des sorties de véhicules de collection, manifestations qui ne manqueront de se développer dans le cadre de la « re-naissance » de cette voie mythique.

Michel Calard

Inauguration du square Major Général Martin et Christophe Martin

Le Major Général Martin est décédé à Luknow le 13 septembre 1800 et chaque année les anciens élèves de la Martinière en France et en Inde honorent cet anniversaire. Il convenait pour nous, Charbonnois, de rendre hommage à ce Lyonnais fondateur des lycées « La Martinière », grand propriétaire à Charbonnières et oncle de Christophe Martin, maire de Charbonnières, puis de Lyon et député du Rhône. Un square lui a donc été dédié ainsi qu'à Christophe Martin et a été inauguré le 20 septembre 2011 en présence de nombreux anciens de la Martin, de Monsieur le Maire Maurice Fleury, de Monsieur le Conseiller Général Georges Barriol, de plusieurs adjoints et du recteur de l'université.

Allocution de Monsieur le Maire



La journée a débuté par un accueil des participants à 11 heures 30 à l'«Orée du Parc» avec un « Kir » à la main. Les 18 anciens de la « La Martinière » ont fait connaissance avec les 7 sept membres de notre association dont une ancienne, Ginette Herbert qui a retrouvé un membre de sa promotion 1949 ! Il s'en suivit un excellent repas, pour poursuivre la journée par une présentation en diaporama de Charbonnières sur le thème « 230 ans de thermalisme et de romantisme ».

A partir de cette projection de nombreuses questions ont fusé de droite et de gauche et il a fallu stopper les discussions pour partir à la recherche du cimetière et du château.

Prise de connaissance durant le repas



Il y eut quelques instants de recueillement devant la pierre tombale, puis à nouveau départ pour visiter les environs, notamment le chemin Tracol et le chemin Barthélémy pour découvrir le château Barthélémy grâ

à la gentillesse d'un de nos membres, Pierre Reverchon qui nous a très aimablement ouvert les portes de sa propriété pour que les participants puissent voir le château et

L'ambiance est au beau fixe



l'ensemble du domaine qu'avait acquis Claude Martin et que son neveu Christophe a fait largement transformer au cours des années.

Recueillement devant la tombe de Christophe Martin



Le Château Barthélémy



La journée s'est poursuivie en se rendant au square pour l'inauguration en découvrant la plaque commémorative au nom du Major Général Claude Martin et de son neveu Christophe Martin. Monsieur le Maire Maurice Fleury et Madame Amalia Abad, Présidente de la Fondation des Anciens Martin ont révélé la plaque portant le nouveau nom du square.



Monsieur le Maire découvre la plaque

Puis ce fut de nouveau le retour vers la salle Entr'vues pour une



L'assistance durant la cérémonie



Le Président du GRH

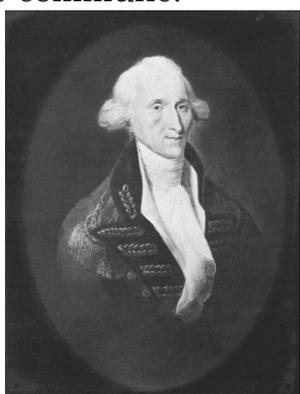
participation au verre de l'amitié précédé des quelques discours qu'il se devait pour cloturer cet évènement. L'ambiance fut alors joyeuse et festive. Finalement ce fut un au revoir, chacun des deux groupes comptant



Les discours de clôture

bien réitérer de telles rencontres, même que les deux présidents s'en sont allés en se faisant pater la miaille. Vraiment une journée réussie, intéressante, enrichissante. A noter que c'est sur des propositions répétées depuis 2001 auprès de l'ancien maire puis de deux tentatives en conseil municipal que notre vice-président, Michel Calard a pu faire donner à la famille Martin cette reconnaissance historique tardive mais méritée. La plaque dévoilée est la première d'une série de 5 ou 6 plaques historiques qui seront implantées en différents endroits de la commune : square de Verdun, Place Marsonnat, Robert Perrier... De la sorte, il existera un parcours historique qui satisfera la curiosité des visiteurs de notre commune.

Major Général Claude Martin



Christophe Martin



Repas de rentrée du 24 septembre

Nous nous sommes rassemblés 25 participants au restaurant « Côté couleurs » pour évoquer les actions passées et à venir. La liste des animations réalisées en 2010 – 2011 fut longue et il est bien certain que 2012 ne sera pas aussi prolifique. Qu'importe tous les convives étaient ravis du menu que nous avait réservé notre restaurateur. L'apéritif nous fut servi dehors compte des conditions atmosphériques particulièrement clémentes pour ce début d'automne.



C'est une rentrée qui s'annonce des mieux possible avec comme premier point de mire, le repas du beaujolais qui aura lieu le 26 novembre à la MDA en reprenant la même formule que l'année dernière.

Nous remercions particulièrement



l'équipe du restaurant « Côté Couleurs » qui nous a bien accueillis et servi des plats délicieux.

Et à l'année prochaine !



Quelques écrits notariés des temps passés... Anecdotique !

(Source : Groupe de Recherches de Tassin la demi lune- JP Petiot)



ENTRE :

La Société de TRANSPORT et d'ECLAIRAGE de CHARBONNIERES-LES-BAINS, dont le siège social est à LYON, Place Moissonier, 3, représentée par Monsieur NITHARD***, son Administrateur-délégué, en vertu de la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Octobre 1919, d'une part

ET :

Monsieur Ch. d'AUBENTON, Directeur de la Compagnie du Gaz de LYON, demeurant, 3, quai des Célestins, à LYON, d'autre part ;

Il est tout d'abord expliqué que la Société de TRANSPORT et d'ÉCLAIRAGE de CHARBONNIÈRES

LES BAINS, elle-même substituée aux droits de M. NITHARD, est concessionnaire de la distribution d'énergie électrique sur toute l'étendue de la Commune de CHARBONNIÈRES, en vertu d'un traité passé avec la Commune en date du 20 janvier 1904 et approuvé par la Préfecture le 4 avril 1904.

Elle a demandé à la Compagnie du GAZ de LYON de lui fournir le courant nécessaire pour alimenter cette concession. Un traité est intervenu entre les deux Sociétés, qui est arrivé à expiration le 15 juillet 1919. En suite de quoi, il a été envisagé la substitution pure et simple, à dater du 1^{er} octobre 1919, de la Compagnie du GAZ DE LYON à la Société d'ÉCLAIRAGE de CHARBONNIÈRES dans le bénéfice de sa concession. Cette substitution ayant été autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société d'ÉCLAIRAGE de CHARBONNIÈRES en date du 11 octobre 1919, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

1° La Société d'ÉCLAIRAGE de CHARBONNIÈRES de CHARBONNIÈRES LES BAINS à la Compagnie du GAZ DE LYON :

a) Sa concession de distribution d'énergie électrique de CHARBONNIÈRES, avec tous ses droits et charges, tels qu'ils sont définis aux traités passés avec la Commune ;

b) Les deux postes de transformateurs existants, les lignes aériennes et souterraine, les branchements et compteurs, en un mot tout le matériel servant à la distribution de l'énergie à CHARBONNIÈRES, tel qu'il existait au 1^{er} septembre 1919 et dont un état a été remis à la Compagnie du GAZ ;

2° Il est spécifié que le terrain situé sur la route Nationale, et sur lequel sont élevées diverses constructions, n'est pas compris dans la présente concession et reste la propriété de la Société de TRANSPORT et d'ÉCLAIRAGE DE CHARBONNIÈRES. Mais cette dernière laissera gratuitement à la Compagnie du GAZ, pendant le temps restant à courir de la concession, la jouissance du local servant de porte de transformateur, qui est installé dans lesdits locaux.

Dans le cas où la Société d'ÉCLAIRAGE et de TRANSPORT de CHARBONNIÈRES vendrait le terrain en question, elle réservera, pour être remise à la Compagnie du GAZ DE LYON, une parcelle de ce terrain, parcelle qui sera en bordure sur la route Nationale et servira à l'édification d'un poste de transformateur destiné à remplacer celui se trouvant actuellement dans les locaux édifiés sur le terrain dont s'agit.

Le temps nécessaire, soit trois mois, sera laissé à la Compagnie du GAZ DE LYON pour la construction du nouveau poste de transformateur. La parcelle du terrain ainsi utilisé sera cédée à titre gratuit et définitif à la Compagnie du GAZ DE LYON qui, de son côté, gardera à sa charge le frais de construction du nouveau poste de transformateur, dimension 2m60x2m60.

3° La Société de TRANSPORT et d'ÉCLAIRAGE de CHARBONNIÈRES LES BAINS s'engagera à faire toute diligence pour obtenir de la Commune, au cours de la plus prochaine session du Conseil Municipal, l'autorisation de se substituer à la Compagnie du GAZ DE LYON.

4° La présente cession aura effet du 1^{er} octobre 1919 représentant la date à laquelle l'autorisation de la Commune aura été donnée et aura été approuvée par le Préfet. En conséquence, l'encaissement des sommes dues par les clients pour le mois d'octobre 1919 et mois suivants aura lieu par les soins de la Compagnie du GAZ DE LYON, et ces sommes lui resteront acquises du jour où la cession sera devenue définitive.

5° Pour le prix global et forfaitaire de la concession et de la clientèle, du matériel, etc..., la Compagnie du GAZ DE LYON versera à la Société de TRANSPORT et d'ÉCLAIRAGE de CHARBONNIÈRES LES BAINS, la somme de SOIXANTE CINQ MILLE (65 000) francs.

Le paiement de cette somme aura lieu dans la huitaine de l'approbation par le Préfet du Rhône de l'autorisation de substitution par le Conseil Municipal de CHARBONNIÈRES LES BAINS.

Il est bien spécifié que le prix du courant fourni depuis le 15 juillet 1919 sera de cinquante (50) centimes le kilowattheure, si le présent contrat n'est pas complètement régularisé dans les dix jours suivant l'autorisation de la substitution donnée par le Conseil Municipal.

Fait triple à LYON, le 2 décembre 1919 Suivent les signatures

(Le texte a été typographié à partir de copie de l'original qui contenait 3 feuillets, mal lisibles à l'impression)

*** Pour mémoire : Charles Nithard est l'inventeur du premier électro bus au monde, desservant Les 3 Renards au Méridien et qui a fonctionné jusqu'en 1906. Il avait obtenu l'autorisation de la concession contre l'engagement pris auprès de la municipalité de Charbonnières les bains d'électrifier la route de Paris à ses frais. Cet acte est donc la rétrocession de ce droit.